CDG83
Arrivée n°
NUM 2023-6030 NUM
Enregistrée le 21/07/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES
COMMUNE DE VILLECROZE

****

ARRETE MUNICIPAL 2023/00/40
PORTANT ETABLISSEMENT DES TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Maire de Villecroze,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,
Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01 juin 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu la délibération du 1er juin 2011 portant détermination du taux de promotion pour les avancements de grade,
Vu l'arrêté n° 2023/00/39 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 30/06/2023 après avis du Comité Social Territorial en date du 22 juin 2023,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année **2023** sont établis comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2ème classe

Ordre de priorité	Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Echelon	Modalités (au choix, examens, ...)	Promouvable à compter du
1	CIMOLINO Cécile	Adjoint administratif territorial	7	Examen professionnel	01/09/2023

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables (agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0
Inscrits	1	0

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ème classe

Ordre de priorité	Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Echelon	Modalités (au choix, examens, ...)	Promouvable à compter du
1	DESIMONE Alex	Adjoint technique territorial	9	Examen professionnel	01/09/2023

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables (agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	5
Inscrits	0	1

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal de 2ème classe

Ordre de priorité	Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Echelon	Modalités (au choix, examens, ...)	Promouvable à compter du
1	LOPEZ Gregory	Adjoint de maîtrise	4	Au choix	01/09/2023

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables (agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1
Inscrits	0	1

Avancement au grade de : Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe

Ordre de priorité	Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Echelon	Modalités (au choix, examens, ...)	Promouvable à compter du
1	MATHELET Muriel	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	8	Au choix	01/09/2023

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables (agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0
Inscrits	1	0

ARTICLE 2 :

Les présents tableaux d'avancement seront transmis au **Centre de Gestion du Var** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

-affiché

- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion.

Fait à Villecroze, le 19 juillet 2023
Rolland BALBIS,
Maire.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.